



PV – Réunion CPH du jeudi 26 mars 2026

Lieu : Bureau du CPH - Shop-Ping Marcinelle

Heure : 19h00

Type : hybride

Présentiel : Mathieu Jasinski, Luc Albert, André Mahieu

Distanciel : Carole Ghyselinck, Pierre Letellier

Excusé : Giuseppe Tomassini

A. Validation du dernier PV

1. Approbation et/ou remarque(s)

Approuvé

B. Points institutionnels et gouvernance

2. Règles spécifiques

Le document en pièce jointe est approuvé par le CP

3. Restructuration AFTT

Validée à l'unanimité, cette restructuration témoigne d'une prise de conscience claire, de la part des membres de l'AG, de l'importance de professionnaliser le mode de fonctionnement.

Elle implique une réduction du nombre de personnes siégeant au sein du CR. Celui-ci sera désormais chargé de la gestion de l'ASBL dans le respect du Code des sociétés et des associations, tandis que l'administrateur provincial — ou les administrateurs provinciaux — sera garant du respect des règles et des principes de Bonne Gouvernance au sein de sa province.

Par ailleurs, le pouvoir sportif sera désormais davantage exercé au niveau de l'AG.

Ces documents seront publiés prochainement sur le site de l'AFTT.

4. Restructuration CPH

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Le document présenté est validé, et la communication via le site, les réseaux sociaux ainsi que par e-mail peut être lancée. Il ne faut pas oublier de mettre le texte d'introduction sur tous les canaux.

À la suite de l'adoption de la restructuration de l'AFTT et après clarification de la charge de travail liée au secrétariat provincial du Hainaut, le CPH a reçu l'accord de l'AFTT pour que Mathieu puisse continuer à occuper cette fonction, pour autant qu'il soit élu.

Un conflit d'intérêts existait en effet dans les anciens textes, dans la mesure où le Secrétaire provincial faisait d'office partie du CR, ce qui n'est pas compatible avec le statut d'employé de Mathieu.

Il reste toutefois entendu que Mathieu ne prendra pas part, au niveau de l'AFTT, aux discussions qui pourraient entrer en contradiction avec son statut d'employé, si une telle situation devait se présenter.

5. Absence d'un club à l'AG provinciale

L'amende actuellement prévue pour l'absence à une Assemblée Générale s'élève à 25 €. Ce montant apparaît peu dissuasif, certains clubs préférant s'en acquitter plutôt que de se déplacer.

Pour la saison prochaine, ce montant sera donc revu, puisqu'il n'est pas possible de le modifier en cours de saison.

En revanche, le CP valide l'ajout, dans les règles spécifiques, de la disposition suivante : tout club absent à une AG électorale, telle que celle prévue en mai 2026, se verra infliger, en plus de l'amende de base, une sanction administrative complémentaire de 200 €. L'objectif n'est pas d'infliger une amende, mais bien d'avoir la présence de tous nos clubs lors de cette AG qui est importante pour le bon fonctionnement du CPH. Pour rappel, il est toujours possible d'avoir une procuration par club.

6. Latitude du CPH pour les adaptations réglementaires ou spécifiques

Certains éléments doivent obligatoirement être soumis au vote de l'AG, notamment lorsqu'il s'agit d'une proposition de modification des règlements émanant d'un club.

Le CP a toutefois la possibilité d'introduire certaines adaptations sans passer par l'AG. Nous avons néanmoins décidé d'encadrer strictement cette possibilité. Pour qu'une telle mesure puisse être adoptée, trois conditions devront être réunies :

- l'ensemble de la cellule concernée doit approuver la règle à l'unanimité ;*
- l'ensemble du CP doit ensuite la valider ;*
- la règle ne peut pas avoir d'incidence négative sur la gestion des clubs (Le CP est juge de cette incidence).*

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Exemple : dans le présent PV figure une règle relative à la double licence dames. Celle-ci a été validée à l'unanimité à tous les niveaux. Il s'agit d'une mesure positive pour le tennis de table féminin, qui ne modifie pas la gestion des clubs.

Contre-exemple : La cellule féminine souhaite instaurer le vendredi à 20h comme horaire de rencontre pour les dames en plus des horaires déjà établis au samedi, une telle mesure aurait un impact direct sur l'organisation des clubs. Elle devrait dès lors obligatoirement être soumise au vote de l'AG, où seuls les clubs disposant d'équipes dames pourraient prendre part au vote.

D'autres décisions peuvent en revanche être prises au sein du CP lorsqu'elles relèvent de la gestion provinciale, comme la mise en place d'activités, la gestion de la trésorerie ou encore le tableau des amendes.

C. Interclubs

7. Analyse des forfaits

Les forfaits, et plus particulièrement dans le Hainaut, constituent un véritable problème. La province est régulièrement pointée du doigt, tant par les autres provinces que par les clubs qui en subissent les conséquences. La majorité de ces forfaits surviennent en fin de saison, souvent dans le but de renforcer certaines équipes et/ou de pallier des absences.

Le CP ne souhaite pas rester inactif face à cette situation et mettra en place deux mesures majeures :

- Les amendes liées aux FF, FFG et WO seront au minimum doublées, voire davantage, afin qu'elles deviennent réellement dissuasives pour les clubs. Une mesure particulière est toutefois prévue : toute amende concernant la dernière équipe d'un club — ou les dernières équipes, si applicable — ne sera pas facturée. Cela laissera malgré tout une possibilité de sortie aux clubs confrontés à une réelle difficulté.*
- La règle votée la saison passée concernant l'encadrement des forfaits, bien qu'elle n'ait pas été validée au niveau national, sera intégrée aux règles spécifiques à partir de la saison 2026-2027 (voir RS).*

Ces deux mesures ont pour objectif clair de réduire le nombre de forfaits.

Il va de soi que les clubs devront réfléchir davantage avant d'inscrire leurs équipes, afin d'éviter d'en engager un nombre trop important sans disposer de l'effectif nécessaire pour terminer la saison. Les amendes resteront toutefois plus légères en division 6, afin de ne pas pénaliser excessivement les petits clubs ou les divisions davantage orientées vers le loisir.

Une autre mesure sera abordée au point 10 : elle vise à permettre l'inscription d'équipes en cours de saison en P6, afin d'éviter que des clubs ne doivent inscrire des équipes dès le départ sans avoir la certitude de disposer d'un nombre suffisant de joueurs.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



8. Spring Cup – état des lieux

Quelques inscriptions ont d'ores et déjà été enregistrées. Néanmoins, à l'image de ce qui est habituellement constaté pour les différentes Coupes du Hainaut, la majorité des inscriptions devrait parvenir au cours des deux dernières semaines.

9. Tranches horaires

Le CP se doit de réfléchir aux tranches horaires à la suite d'un cas faisant désormais jurisprudence au niveau national. En effet, tout match qui ne débute pas à l'heure prévue est considéré comme perdu par forfait. Il s'agit d'une décision nationale ; aucune mesure particulière n'a été prise à ce sujet au niveau provincial vu qu'il y a un blocage au niveau de nos tranches horaires. Le fair-play reste donc essentiel, et il appartient aux clubs de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs rencontres puissent débiter à l'heure fixée.

Dans ce contexte, les tranches horaires ont été adaptées comme suit :

Divisions	Messieurs	Dames
1	Entre 19h et 20h	Entre 10h et 14h
2	Entre 19h et 20h	Entre 10h et 14h
3	Entre 17h et 20h	Entre 10h et 14h
4	Entre 15h et 20h	
5	Entre 13h et 19h	
6	Entre 10h et 17h	

De cette manière, les clubs ne pourront plus invoquer de difficultés organisationnelles liées à la coexistence des rencontres nationales et provinciales.

Quelques éléments doivent néanmoins être soulignés concernant l'argumentation de ce tableau :

- Pour les dames, la tranche horaire a été prolongée d'une heure, soit jusqu'à 14h au lieu de 13h. Cette adaptation pourrait permettre à certains clubs, qui n'inscrivaient pas d'équipe dames en raison d'une ouverture de salle trop matinale, de revoir leur position. Le principal inconvénient est que les joueuses évoluant à cette heure ne pourront pas également jouer en messieurs, mais cette situation existait déjà lorsque les rencontres étaient programmées à 12h30 ou 13h.
- Les clubs disposant de peu de tables mais engageant de nombreuses équipes auront la possibilité d'organiser leurs rencontres sur quatre tranches horaires : 10h, 13h, 16h et 20h.
- Les clubs souhaitant limiter leur temps de location de salle auront quant à eux la possibilité de programmer l'ensemble de leurs rencontres messieurs à partir de 17h.

Ce tableau est validé par le CP. Toute demande visant à élargir ces tranches horaires devra obligatoirement être soumise au vote de l'AG. En revanche, une réduction de ces plages n'est pas envisageable, celles-ci constituant une base minimale nécessaire pour garantir une organisation correcte des rencontres.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



10. Fonctionnement P6 messieurs (11 équipes + bye) + P3 dames

Des séries de 11 équipes seront constituées en P6 messieurs et des séries de 10 équipes en P3 dames, dans la mesure du possible.

À tout moment durant le premier tour, un club pourra venir compléter un bye dans une division afin d'y intégrer une équipe composée d'éventuels nouveaux joueurs. Cette intégration devra toutefois intervenir avant la 12^e journée.

Les résultats individuels disputés dans ce cadre seront bien pris en compte. En revanche, le résultat collectif de la rencontre sera enregistré comme un 0-0, afin de préserver une logique sportive équitable pour les clubs n'ayant pas affronté cette équipe.

Dans cette logique, il est inutile de spéculer sur un nombre d'équipes à inscrire en P6 : n'engagez que les équipes dont vous avez réellement besoin.

Dans ce cadre, la cellule féminine a exprimé le souhait de réduire le nombre de bye en divisions dames et d'étudier l'application d'un fonctionnement similaire à celui mis en place en P6 messieurs. Cette demande devra être analysée et étudiée.

D. Cellule financière

11. Présentation du budget corrigé

Le budget n'est pas présenté. Les membres du CP insistent pour que le bilan provisoire soit désormais transmis quelques jours avant chaque réunion, afin de permettre une analyse préalable.

12. Facture matériel sono + stockage matériel

Le matériel sono a bien été déposé au bureau ce mardi 24/03/2026

E. Cellule administrative

13. Lancement d'un forum thématique avec les clubs :

23 clubs sont actuellement inscrits, il s'agit déjà d'une réussite et on remarque que les clubs sont demandeurs.

14. Futurs séminaires

Carole et Mathieu, vont se réunir durant le preping pour établir un calendrier de séminaire. Pour la saison 26-27.

15. Site CPH : accès aux publications

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



*Mathieu a assuré la formation de Carole afin de lui permettre d'alimenter de manière autonome la section féminine du site.
La cellule féminine ayant demandé l'ajout d'un lien direct vers les montantes et descendantes ainsi que vers le classement des divisions.*

16. Echancier des publications

Dans les prochains jours, Mathieu va mettre en place un calendrier de publication pour le site et les réseaux sociaux. Il fera l'intérim le temps de trouver quelqu'un pour gérer les réseaux (le site l'étant par Julien) lors de l'élaboration du nouveau CP

F. Cellule compétition individuelles et Coupe

17. Preping

a. Phase 4 : coupe et cadeaux

Les coupes et cadeaux sont repris ce jour par Mathieu pour la compétition de dimanche

b. Sono

La sono est prévue par le club d'Erquelinnes

c. Cadeaux arbitres

Mathieu prévoit un cadeau pour les arbitres

18. Coupe du Hainaut

Les quarts de finale sont actuellement en cours ; il manque encore quelques résultats. La finale se déroulera à La Villette le 19/04.

Un bon d'achat devra être prévu par Mathieu.

G. Cellule féminine

19. Rapport

a. Challenge ping au féminin

11/04 – phase finale à la Palette Neufvilles Senne

Il conviendra de prévoir des chèques-cadeaux (Mathieu). Les coupes seront apportées par Mathieu. Le lot Tibhar a, quant à lui, été choisi par les joueuses lors de la réunion du CP. La remise des prix est prévue entre 17h00 et 17h30.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Par ailleurs, l'idée d'une formule en double mixte, composée d'un homme et d'une femme, est envisagée. Nous passerions ainsi de trois phases à quatre phases, voire potentiellement à cinq phases dans un second temps, avec la création envisagée d'une phase supplémentaire en double dames.

b. Développement du ping féminin

Le cadastre sera rediscuté ultérieurement, celles-ci devant encore identifier deux points prioritaires sur lesquels agir. Ce point est prévu à l'ordre du jour de la réunion du 1er mai.

c. Entraînement au féminin

25 séances par an seront organisées avec les clubs partenaires. Les entraîneurs du club pourront être désignés comme entraîneurs officiels, pour autant qu'ils disposent au minimum d'un niveau 1 ; un niveau inférieur ne sera pas accepté, même si un niveau 2 reste préférable.

Le CP valide par ailleurs le principe de débloquer un budget de 1 000 € pour ce dispositif, sur la base d'une rémunération de 40 € pour 2 heures d'entraînement pour un niveau 2 et de 35 € pour 2 heures d'entraînement pour un niveau 1.

Les entraînements se feront sur inscription, et un système de gestion des inscriptions tel que Spond — ou toute autre application équivalente — devra être utilisé. Les jours d'entraînement resteront flexibles, du lundi au jeudi.

d. Double licence

Le CP acte la décision d'autoriser la double licence pour les dames.

Une dame qui est affiliée dans un club où il n'y a pas d'équipe dames, peut faire la demande au secrétariat provincial pour obtenir une double licence dans un club de la province qui dispose d'au moins une équipe dames. Cette dame ne pourra figurer que sur la liste de force dames. Son club principal sera celui dans lequel elle figure en messieurs.

Conditions de participations aux différentes coupes :

- *Dames : club principal ou secondaire.*
- *Mixte : club principal.*
- *Spring Cup : club principal ou considérée comme invitée dans son club secondaire.*

Certains détails sur les procédures et la latitude doivent être discutés

Extrait de règlement :

C.4.2.3 Participation des Dames à l'interclubs Messieurs

C.4.2.3.1 A condition de figurer sur la liste des forces Messieurs, une Dame peut participer à

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



l'interclubs Messieurs.

C.4.2.3.2 Cependant, un club qui n'inscrit pas d'équipe en interclubs Dames, ne peut faire figurer que huit Dames sur la liste de forces Messieurs.

C.4.2.3.3 Cependant un club qui aligne une ou plusieurs équipes en interclubs Dames et dont les équipes y participent effectivement, peut faire figurer sur la liste des forces Messieurs, huit joueuses supplémentaires par équipe Dames.

Une fois passée la date ultime d'inscription des équipes, un club peut inscrire et faire apparaître sur sa liste de force messieurs, autant de dames N.C. qu'il le souhaite pour autant que ces dames soient dans leur deuxième année d'affiliation au maximum.

e. Organisation des équipes

Les dames souhaitent la mise en place de séries de 12 équipes en P1 et P2, ainsi que de séries de 11 équipes en P3. Cette remarque est bien prise en compte, et le comité compétent fera son possible pour aller dans ce sens.

Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'au vu du nombre limité de séries, il reste difficile, à l'heure actuelle, de se projeter de manière définitive. La constitution de séries de 12 dans les divisions supérieures pourrait, en effet, avoir un impact négatif sur les divisions inférieures, avec le risque de se retrouver ensuite avec des séries de 7 ou 8 équipes.

Les arguments avancés sont donc bien retenus et seront pris en considération dans la réflexion.

f. Cellule féminine

Dans le cadre du développement de la cellule féminine, la possibilité d'intégrer Marion De Vos est évoquée. Les modalités de son implication, au sein du Comité Provincial ou en dehors de celui-ci, seront définies en fonction de ses souhaits et des besoins de la cellule.

g. Divers

La dernière phase de la saison prochaine pourrait se dérouler à Huissignies, sous réserve de confirmation et conformément aux procédures d'attribution en vigueur. Le club a exprimé son intérêt pour l'organisation de cette phase et envisage, dans ce cadre, de proposer un événement de type « Ladies Night » dans sa seconde salle.

20. Phase 3 Tournoi au féminin - Présence des membres du CP

Rappel de la présence des membres à la dernière phase du tournoi au féminin. Il s'agit d'une mission CP, les frais de kms peuvent être rentrés. Seul ces frais seront admissibles.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



H. Cellule Handisport

21. Rapport

Pas d'élément pour le moment

I. Cellule arbitrage

22. Rapport

Thomas Fissette a réussi son examen d'arbitre national. Il recevra dès lors un bon d'une valeur de 125 € en récompense.

Au cours de la saison, cinq nouveaux arbitres provinciaux ainsi que deux nouveaux juges-arbitres ont également été diplômés.

23. Proposition mode de fonctionnement et rétribution

L'objectif est de valoriser l'arbitrage et d'améliorer la qualité de nos évènements.

Désormais, tous les tournois officiels disposeront de deux juges-arbitres, à savoir un JA et un JAA, ce dernier étant plus particulièrement chargé de la gestion du programme.

Le défraiement des officiels sera également revu à la hausse, selon les montants suivants :

- JA : 80 €
- JAA : 65 €
- A : 44 €

Deux documents joints détaillent le mode de fonctionnement prévu.

Par ailleurs, la redevance due par les clubs est portée à 15 % pour l'ensemble des compétitions. Les clubs organisateurs devront également s'acquitter d'une indemnité, volontairement limitée, lors de l'organisation d'un tournoi. Celle-ci vise à contribuer, de manière modeste, aux frais liés à l'arbitrage et variera entre 35 € et 75 € en fonction du nombre de tables. Le prix des inscriptions pour les tournois B (qui deviendront un circuit Masters) et des vétérans seront fixés.

Le défraiement des juges-arbitres tient compte non seulement de leur présence le jour de la compétition, mais également du travail de préparation en amont (élaboration des tableaux, gestion des inscriptions, organisation du programme).

24. Pack JA + convention

Un pack destiné aux juges-arbitres sera acquis par le CPH. Celui-ci comprendra un ordinateur portable, une valisette de transport et une imprimante.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Les juges-arbitres devront également suivre la formation relative au programme de gestion, laquelle sera obligatoire dans le cadre des événements officiels.

Une convention sera établie entre le CPH et chaque juge-arbitre.

25. Pack arbitre + convention

Reporté à la prochaine réunion

26. Réunion avec les JA

Une réunion d'information sera organisée en fin de saison ainsi qu'en début de saison. André et Mathieu devront se coordonner afin d'en assurer l'organisation.

27. Divers arbitrage :

Dominique Jacquemart est réintégré à titre provisoire en qualité de juge-arbitre adjoint dans un premier temps. André prendra contact avec lui.

J. Cellule vétérans

28. Rapport Giuseppe

Les tours finaux et les barrages se préparent.

La compétition triangulaire se transforme en quadrangulaire.

K. Commission des jeunes

29. Sélection stage Blegny

L'AF a demandé la participation de cinq joueurs PMIN à Blegny durant la deuxième semaine des congés de Pâques. Les joueurs concernés sont : Hugo Delval (Hyon), Gabriel Paques (Neufvilles), Damian Her (Estaimbourg), Nael Szulkowsky (Excelsior) et Emma Toffoli (Centre Manage).

30. Résultats CB

Les résultats peuvent être consultés sur le site de la FRBTT.

À noter la victoire de Valentine Van Snick, qui a par ailleurs intégré la province.

En séries d'âge, les résultats invitent à poursuivre le travail engagé, avec un potentiel de progression identifié.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



L. Parquet provincial

31. Rapport

Aucun dossier

M. Informatique, communication et site

32. Plan de développement [DECISION] (Mathieu) – on acte le développement quand même.

L'AFTT rencontre actuellement des difficultés avec le gestionnaire de la plateforme nationale. En fonction des prochaines discussions, Mathieu pourrait être amené à développer une nouvelle plateforme sous son statut d'employé de l'AFTT.

L'orientation actuelle reste toutefois de maintenir la plateforme existante au minimum pour la saison prochaine, voire pour les deux prochaines saisons.

Parallèlement, l'outil calendrier sera malgré tout développé afin de permettre la suppression des documents 10.

La décision a été adoptée à l'unanimité, sans la participation de Mathieu au vote, celui-ci étant sollicité pour le développement de l'outil et rémunéré dans ce cadre.

N. Calendrier

33. Désignation officielle :

a. Tours finaux – appel à candidatures

L'appel doit être lancé rapidement. A ce jour, seul Neufvilles a rentré sa candidature.

b. AG Five Morlanwez

Mathieu doit contacter le club pour les aspects pratiques : parking dédié, repas en fin de réunion, etc...

34. Prochains évènements :

- a. 29-03-2026 : Preping – Phase 4
- b. 11-04-2026 : Tournoi au féminin (phase 3)
- c. 19-04-2026 : Coupes provinciales (finales)
- d. Tours finaux 9 mai / 16 mai

O. Divers

35. ASBL

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



Le Comité Provincial prévoit la création d'une ASBL disposant d'un numéro de licence, afin de développer des actions de promotion du tennis de table.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la prochaine mandature.

Dans ce cadre, une réunion sera organisée avec des représentants de la province de Liège, afin de mieux comprendre leur mode de fonctionnement et de s'en inspirer pour la mise en place de cette structure.

36. Demande de modification des règlements (Five Morlanwez)

Mathieu fait le suivi avec le club

37. Double FFG

Lorsqu'une équipe déclare deux forfaits généraux au cours de deux saisons consécutives, celle-ci est considérée comme brûlée.

Le club de Thuin se trouve toutefois dans une situation particulière, dans la mesure où les équipes se sont croisées. L'équipe C est montée en IWB et, à la suite de la descente de l'équipe B, l'équipe C a repris la lettre de l'équipe B.

Le CP estime, dans ce cas précis, qu'il ne s'agit pas de la même équipe. Il souhaite dès lors le consigner dans le présent PV afin que ce type de situation puisse faire jurisprudence. Une demande d'avis sera toutefois adressée au préalable à la Commission des règlements de l'AFTT.

38. Plans de salle - homologation

Un cas survenu, à la suite d'une plainte relative à l'homologation d'un local, a mis en évidence la nécessité pour le CPH de se mettre en ordre sur ce point. En conséquence, l'ensemble des salles devra être visité afin que chaque club puisse recevoir un certificat d'homologation.

Pour rappel, le règlement prévoit ce qui suit :

Art. C.2.1.09 – Certificat d'homologation

À la suite de l'inspection du local par les responsables du comité ou de la cellule compétente, un certificat d'homologation mentionnant les principales caractéristiques du local est délivré au cercle sportif concerné. Ce certificat doit être affiché de manière visible dans le local où se déroulent les rencontres interclubs. À défaut d'affichage de ce certificat, pour autant que celui-ci ait bien été délivré par la Province compétente, une amende sera infligée au club concerné.

39. Responsable dames

Dans le cadre de la mise à jour du comité, il sera demandé aux clubs de désigner et de communiquer le nom de leur responsable dames, afin de faciliter la coordination des actions liées au développement du tennis de table féminin.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59



40. Note de fin

Le CP poursuit son objectif de structuration et de développement du tennis de table dans la province en collaboration avec les clubs, dans un esprit constructif et tourné vers l'avenir.

Mathieu Jasinski
Secrétaire provincial – Hainaut

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486 - 6001

Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Pierre Letellier - pierre.letellier@pinghainaut.be - 065/45.77.78

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

